

Ancienneté	
- Ancienneté dans le poste actuel (titulaire) = 10 points par an	$10 \times \dots = \dots$ =
- Majoration de 50 points par tranche de 3 ans d'ancienneté dans le poste jusqu'à 6 ans	$50 \times \dots = \dots$ =
- Majoration de 100 points par tranche de 3 ans d'ancienneté à partir de 9 ans	$100 \times \dots = \dots$ =
Échelons acquis au 31/08/13 (promotion) ou au 01/09/13	
(classement initial ou reclassement) = 7 points par échelon	$7 \times \dots = \dots$ =
- Hors classe = 49 points + 7 points par échelon de la hors classe	$49 + (\dots \times 7)$ =
- Classe exceptionnelle = 77 points + 7 points par échelon de la classe exceptionnelle	$77 + (\dots \times 7)$ =
- 21 points minimum pour les 1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} échelon	=
Affectations ou fonctions spécifiques	
Affectation en APV, en ZEP, en EREA : 80 points pour 4 ans, de 5 à 7 ans 200 points, 250 points pour 8 ans et plus pour vœu com et dep	=
Sortie anticipée non volontaire dispositif APV : 60 points pour 1 an, 120 pour 2 ans, 180 pour 3, 240 pour 4 ans, de 5 à 6 ans 300 points, 350 points pour 7 ans, 400 points pour 8 ans et plus pour vœu com et dep	=
TZR même zone 3 ans 100 points, 4ans 200 points, 5 ans et plus 300 points pour vœu com et dep	=
Professeurs agrégés : 250 points pour les vœux département et commune type « lycée et SGT»	= ...
Stagiaires	
Stagiaire IUFM : sur 1 seul vœu uniquement = 50 points (à utiliser une seule fois, sur l'un des trois mouvements suivant la sortie de l'IUFM). La bonification acquise à l'inter académique sera automatiquement reconduite à l'intra. Si elle n'a pas été utilisée pour l'inter, elle ne peut être utilisée à l'intra cette année	= ...
- stagiaire(COP, ENS, EDU) ex-non titulaire : 100 points pour une année de service (au cours des 2 années précédant le stage) pour vœux département, ZRD, ZRA et académie.	= ...
- Stagiaire précédemment fonctionnaire (non enseignant) : 1 000 points sur le vœu département, académie, ZRD et ZRA correspondant à l'ancienne affectation	= ...
- Stagiaire précédemment titulaire d'un corps de personnel enseignant d'éducation ou d'orientation et ne pouvant être maintenu sur son poste : 1000 points pour les vœux département, ZRD, correspondant à l'affectation précédente.	= ...
- Stage de reconversion 1000 points pour les vœux département, ZRD correspondant à l'affectation précédent sans restriction de type d'établissement	= ...
Réintégration à divers titres	
- Réintégration : 1 000 points sur vœux département, ZRD, ZRA et académie	= ...

Mesures de carte scolaire (sans restriction de type d'établissement) - En établissement 1500 points sur vœu établissement, commune, département, académie, ZRD et ZRA - Sur poste de zone de remplacement 1200 points sur vœu département, acad, ZRD et ZRA	= ... = ...
Situations médicales Demandes au titre du handicap : 1000 points sur types de postes retenus par le comité médical Ou 100 pts pour dossier RQTH validés par le comité médical	=
Vœu préférentiel - Vœu départemental préférentiel (exprimé en 1er vœu) : 20 pts par an à partir de la deuxième demande	=
Situation familiale (sans restriction de type d'établissement) - Rapprochement de conjoints sur vœu département, ZRD académie,ZRA = 150,2 Rapprochement de conjoints sur vœu commune = 50,2 - Enfants à charge 100 points par enfant de - de 20 ans au 31/08/2014 sur vœux com , dépt et ZRD,ZRA - Années de séparations sur vœu département sans restriction de type d'établissement et ZRD,ZRA 95 points pour une demi-année scolaire, 190 points pour une année, 285 points pour 1,5 année, 325 points pour 2 années, 420 points pour 2,5 années, 475 points pour 3 années, 570 points pour 3,5 années, 600 points pour 4 années et 4,5 années, 650 points pour 5 ans et plus.	= = = =
Mutation simultanée entre 2 conjoints titulaires ou stagiaires (sans restriction de type d'établissement) -100 points sur vœu département, ZRD,ZRA sans restriction de type d'établissement -50 points sur vœu commune -100 points par enfant de - de 20 ans au 31/08/2014 sur vœux commune département et ZRD,ZRA	= = =
Demande au titre de la résidence de l'enfant (sans restriction de type d'établissement) - 150 points sur vœu département, ZRD,ZRA - 50 points sur vœu commune - 100 points par enfant de - de 18 ans au 31/08/2014 sur vœux commune département et ZRD,ZRA	=
Total (attention, celui-ci peut différer selon le type de vœu)	=
Observation	